



LA BAVARDE DES NOUNOUS

N° 308



NOVEMBRE 2022



JE SUIS **SENSIBLE**
À MON ENTOURAGE PROCHE
ET AU MONDE. JE ME SENS
BIEN ACCUEILLIE.

Merci
à Karine
& Marie



EN PARTENARIAT
AVEC LA CAF



Novembre un mois important pour nous ! notre mois chou chou



Le mois où l'on fête l'anniversaire de la signature de la convention internationale des droits de l'enfant : le 20 novembre depuis 1989. C'est aussi le mois où l'on fête au niveau national, le métier d'assistant maternel : le 19 novembre depuis sa création en 2005.

Un métier qui ne cesse d'évoluer, Un rôle qui ne date pas d'hier.

Avec un tiers des places offertes aux enfants de moins de 3 ans, l'accueil chez les assistants maternels est aujourd'hui le mode d'accueil le plus populaire en France. Pourtant, le métier d'assistante maternelle agréée n'existe officiellement que depuis 1977 ! Celles que l'on appelait autrefois « nourrices » ou « gardiennes d'enfants » accèdent au statut professionnel d'assistante maternelle en 1977, avec pour « fonction d'assister les parents dans leurs tâches éducatives » auprès de leur enfant. Pour la petite histoire, autrefois appelée nourrice : elle allaitait les bébés qui lui étaient confiés (Les enfants allaités par la même nourrice étaient appelés frères ou sœurs « de lait ».). À partir de 1977 la loi fixe alors leurs droits : la base de la rémunération, une égalité de droits avec l'ensemble des salariés en termes de congés payés, d'indemnités... Et leurs contraintes : examen médical, aptitude

reconnue à la garde des enfants, salubrité du logement. Un assistant maternel s'occupe d'enfants qui ne sont pas les siens, en échange d'une rémunération. Il les accueille généralement à la journée, parfois pour des horaires atypiques (très tôt ou tard en journée). Partout en France, cette profession est exercée en très grande majorité par les femmes, bien qu'elle soit ouverte aux hommes. On n'en compterait aujourd'hui que 1%, bien que leur nombre soit en constante évolution. Depuis cette date, des lois ont régulièrement vu le jour pour encadrer ce métier que l'on peut exercer avec l'obtention d'un agrément officiel. S'il n'y



a pas de diplôme requis, une formation de 120 heures, dont 80 h avant l'accueil du 1er enfant, doit obligatoirement être suivie pour obtenir l'agrément : Cette formation gratuite est organisée et financée par les services de protection maternelle infantile du département. Majoritairement employées par des particuliers, les assistants maternels exercent à leur domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles (Mam).

Le rôle des assistants maternels

Les trois premières années : période importante de la vie, l'assistante maternelle participe au développement affectif, physique et psychologique des enfants qu'elle accueille. C'est l'une des complexités du métier : établir des liens affectifs avec des enfants qui lui sont souvent confiés pendant trois ans, tout en gardant la bonne distance.



Repas, promenades et sorties au parc, jeux, toilette... les activités sont réalisées avec l'accord des parents, auxquels l'assistante maternelle fait un compte-rendu verbal en fin de journée. Outre la satisfaction des besoins primaires (alimentation, sommeil, hygiène...) l'assistante maternelle joue un rôle éducatif. Elle peut s'appuyer sur les relais Petite enfance (Rpe), lieu de rencontre et d'échange entre professionnels autour de leurs pratiques, expériences, situations vécues, problèmes rencontrés et solutions possibles.

Ce métier requiert de nombreuses qualités humaines, comme la patience, l'empathie, la flexibilité, l'autonomie, la discrétion (elle est tenue au devoir de discrétion.). Et une bonne résistance physique !

De sa naissance à 3 ans bébé grandit de bien des façons !



quand il joue essentiellement, quand il découvre et s'éveille quand il se déplace au sol puis en position debout. Bébé grandit quand il parle par son regard, ses gestes puis avec les mots. Bébé grandit quand il devient autonome, qu'il mange seul, s'habille seul....

Tous les jours bébé grandit dans sa façon d'être, de faire, de penser, d'expérimenter ... et surtout aujourd'hui nous portons de l'attention et un grand intérêt à son éveil et son évolution.

Le 1^{er} livre sur le sujet du développement de l'enfant date de 1762 : « Emile ou de l'éducation » de J-J Rousseau, un traité qui dans les 2 premières parties définit les principes de l'éducation naturelle et fixe comme priorité : l'exercice des sens. « Emile » a fait sa place comme référence en matière d'éducation, c'est la base des écrits de Maria Montessori et encore aujourd'hui au Japon cette lecture est obligatoire (par les autorités) pour tous les enseignants d'école maternelle.

Au 19^e siècle on commence à s'occuper de bébé « dans son corps, son esprit et son âme », W. Preyer physiologiste découvre et expose que si bébé arrive à s'asseoir, se mettre debout puis marcher, c'est aussi grâce à son désir d'autonomie, sa volonté, sa persévérance et sa capacité à surmonter les difficultés. Et pour la petite histoire toujours : le mot bébé fait son apparition au 19^e siècle ! un mot inventé pour celui qui n'est ni un enfant, ni un adulte en devenir ! l'arrivée du mot bébé lui donne sa place dans la société avec ses spécificités.

Au début du 20^e siècle l'observation de bébé qui grandit devient de plus en plus pointue. Les pionniers se centrent sur la psychologie, comme Piaget, d'autres sur les influences sociales dans le développement comme Vygotsky, puis de nombreux grands noms viendront apporter leur pierre à l'édifice et feront se croiser les différentes théories et approches afin de mieux connaître bébé.





Les lois en faveur de la protection de l'enfance apparaissent également au 19^e siècle : les premières furent la réglementation du travail des enfants et la scolarisation obligatoire jusqu'à 13 ans. Toutes ces lois ont beaucoup évolué au cours du 20^e siècle :

- En 1924 la déclaration de Genève affirme que « l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur », il y a encore du travail !
- Création en 1945 de la Protection Maternelle et Infantile et depuis leurs missions se sont multipliées.
- Le 10 décembre 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme reconnaît « la maternité et l'enfance ont droit à une aide spéciale ».
- Le 20 novembre 1959 l'assemblée générale des nations Unies adopte la Déclaration des Droits de l'Enfant. Trente ans plus tard en 1989, elle adopte la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. L'enfant a des droits et les parents des devoirs envers eux.

Comme cela est écrit depuis 1924, les parents ont le devoir de respecter les besoins fondamentaux de l'enfant, notamment son bien-être et son droit au développement. Et comme l'a dit haut et fort et répété autant de fois que nécessaire, une femme incontournable dans le monde de la petite enfance : **le bébé est une personne !** Françoise Dolto, phénomène et révolution dans le monde de bébé, c'est en 1984 devant une assemblée de psychologues, qu'elle développe : « **le bébé est une personne – tout est langage** »

L'être humain est par essence communicant, donc bébé communique déjà, à sa façon par le corps. Il est possible d'apprendre à écouter bébé nous parler par sa façon d'être et aussi de l'accompagner dans son éveil et son évolution en s'appuyant sur les connaissances de ses capacités et ses compétences.

Les métiers de la petite enfance évoluent, se professionnalisent, s'enrichissent de connaissances, d'approches comme les neurosciences,

Mais le métier de parent n'existe toujours pas ! la seule éducation que nous disposons à ce sujet est le modèle transmis par nos parents et ainsi de suite. Les parents ont le souhait d'accompagner au mieux leur bébé qui grandit (si vite disent-ils !).

C'est rassurant pour les parents de savoir que tout passe par le jeu, que bébé apprend, s'épanouit, grandit et se construit en jouant. L'avantage c'est que le jeu est un fondateur de la relation parent-enfant et en jouant il n'y a pas de gagnant ou de perdant, il y a un bon moment partagé. Au cours des futures Bavardes des nounous, nous poursuivrons l'éveil par le jeu et quel jeu à quel âge, alors de bonnes lectures en perspective.

La relation entre l'enfant et tous les adultes qui l'entourent se construit en confiance et clarté.

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».



L'accueil d'un jeune enfant implique le travail avec sa famille. La qualité relationnelle et la coopération entre professionnels et parents (dans une approche prévenante et non normative à l'égard des familles), est un facteur d'épanouissement pour l'enfant et de réassurance de ses parents. Ce travail suppose une posture professionnelle de non jugement, mais également une différenciation claire, pour l'enfant, entre liens parentaux et liens professionnels. Ceci exige un travail de réflexion, de supervision et d'apport de connaissances partagées entre les professionnels et avec les autres acteurs concernés.

Les familles et les professionnels s'enrichissent réciproquement en partageant leurs connaissances et leurs idées.

L'accompagnement à la parentalité respectent les valeurs de chaque famille, leur diversité, sans injonction normative et sans remise en cause des

droits de l'enfant. Ce partenariat nécessite des lieux et des temps de disponibilité pour les échanges entre les professionnels et parents.

La définition claire des positions et des rôles différenciés entre parents et professionnels va de pair avec la convergence entre le projet éducatif parental et le projet d'accueil professionnel soutenu.

Le dialogue et les actions communes permettent de tisser une relation de confiance, sur laquelle les enfants structurent et élargissent leurs repères d'identité.

Dans un esprit de participation, qui exclut les logiques de consommation et de clientélisme, les parents doivent trouver leur place dans les instances décisionnelles des modes d'accueil, notamment en participant aux conseils de crèches et aux conseils d'administration des

structures gestionnaires d'établissements d'accueil.

L'usage des outils de communication à distance, en particulier les webcams, freine la mise en place des processus de séparation et d'individualisation des enfants et des parents, ce qui a pour conséquence pour le tout-petit de ne pas faciliter son avancée vers son autonomie (car individualisation = gain d'autonomie).

Les partenaires et acteurs locaux participent au dynamisme des modes d'accueil. Ceux-ci s'inscrivent dans un environnement donné : quartier, village, écoles, maisons de retraite, tissu associatif, complexes sportifs, espaces naturels, activités et ressources locales. Les professionnels sont invités à créer des partenariats avec les associations ou équipements publics du territoire pour donner corps et visibilité à cette inscription dans une vie commune et partagée.

Le développement affectif



Le développement affectif permet à l'enfant de comprendre, d'exprimer et de gérer les émotions qu'il ressent à mesure qu'il grandit. Dans ses relations avec son entourage, l'enfant développe aussi sa capacité à reconnaître et à interpréter les émotions des autres, ce qui l'aide à tisser des liens avec les gens qui l'entourent.

De 1 an 1/2 à 2 ans

À cet âge : les 1^{res} révoltes, voyons la face cachée !

- Le jeune enfant est capable de se reconnaître dans un miroir, sur une photo ou une vidéo. Il comprend qu'il est une personne distincte des autres et qu'il peut exprimer ses désirs et ses intentions
- Il commence à exprimer des émotions liées à la conscience de soi comme la culpabilité, la honte et l'embarras.

“ Rappelez-vous que les enfants ne se développent pas tous à la même vitesse dans tous les domaines. ”

- Le jeune enfant peut se montrer possessif envers certaines personnes et certains objets et réagir avec jalousie quand vous prenez soin d'un autre enfant
- Il peut avoir des changements d'humeur rapides et manifester son désac-

cord en boudant, en criant ou en adoptant certains comportements agressifs comme mordre et frapper

- Il peut continuer à faire un comportement interdit ou défier une consigne claire pour tester les limites. Par exemple, il monte sur la table du salon en vous regardant alors que vous venez de lui dire qu'il ne doit pas grimper là
- Le tout-petit a encore besoin de votre soutien ou de celui d'un proche pour s'apaiser, mais il essaie certaines stratégies par lui-même. Par exemple, il évite de regarder dans la direction d'une personne qui lui fait peur ou qui a autorité sur lui
- Il est grandement influencé par vos réactions affectives, il est sensible aux changements d'attitude et se fie à l'adulte de confiance de son entourage pour savoir comment il devrait réagir
- Il se préoccupe des autres. Il peut se montrer inquiet quand un copain pleure et même tenter de le réconforter en lui apportant un jouet, faire un câlin un peu « brusque ».

Au cours des prochains mois, l'enfant commencera à :

- Reconnaître la routine, les différents

horaires et repères de la journée et se montrer mécontent lorsqu'un changement survient

- Exprimer son désir d'autonomie en voulant accomplir certaines tâches « Moi seul »
- S'affirmer parfois par opposition en répétant « non » à certaines demandes, sans même écouter la demande
- Manifester des émotions fortes en pleurant, en criant et en se roulant par terre quand il est bouleversé
- S'intéresser aux autres et à leurs réactions et s'impliquer davantage dans le jeu avec les autres enfants.

Comment l'aider à progresser et gagner en autonomie ?

Chaque enfant est différent et se développe à son propre rythme. Mais vous pouvez contribuer à favoriser le développement du jeune enfant en mettant en pratique l'approche parentale : Réconforter, Jouer et Enseigner.

Cette approche a été conçue pour s'intégrer facilement à la routine quotidienne. Adapté à l'âge de l'enfant, le tableau ci-dessous vous donne des exemples de petits gestes bénéfiques à son développement affectif.



Réconforter

Lorsque vous l'aidez à trouver des solutions pour gérer ses émotions en disant : « Tu es tellement fâché que tu jettes ton jouet par terre. Veux-tu un câlin ou prendre ta doudou pour te calmer? »,



votre enfant se sent compris et réconforté par votre soutien. Il adopte petit à petit des stratégies qui lui permettent de gérer ses émotions.

Lorsque vous mettez des mots sur ce qu'il vit avec des intonations et des gestes pour montrer que vous le comprenez, par exemple en disant avec les poings serrés : « Tu es fâché d'arrêter de jouer pour aller dans le bain. Tu t'amusais bien »,



votre enfant se sent compris et apprend que ses frustrations peuvent s'exprimer et devenir petit à petit plus tolérables.

Jouer

Lorsque vous mimez des émotions de manière exagérée en vous cachant derrière vos mains et en laissant apparaître une expression sur votre visage en disant par exemple : « J'ai peur du bruit » ou « Youpi, il neige! »,



votre enfant s'amuse à anticiper votre réaction. Il apprend aussi à différencier les expressions faciales liées aux émotions.

Lorsque vous mettez en scène des situations du quotidien avec des peluches, des poupées ou des figurines et que vous le laissez participer au jeu à sa manière,



votre tout-petit s'exerce à apporter ses idées. Il apprend différentes manières d'interagir avec son entourage par le jeu.

Enseigner

Lorsque vous l'aidez à comprendre ce qu'il ressent à la suite d'un événement ou d'un comportement en disant, par exemple : « Papa est parti et tu voulais qu'il reste. Tu pleures, ça te rend triste! »,



votre enfant apprend les mots pour décrire ses émotions et commence à comprendre les événements qui le font réagir.

Lorsque vous l'aidez à mettre des mots sur des émotions fortes en disant, par exemple : « Tu peux le dire : "je suis fâché, je n'aime pas ça" »,



votre tout-petit se sent soutenu et rassuré de constater qu'il peut s'exprimer et être entendu.

Mise à jour de La Charte nationale de soutien à la parentalité

La Charte nationale de soutien à la parentalité est prévue par l'ordonnance du 19 mai 2021, relative aux services aux familles, modifiée par l'arrêté du 29 juillet 2022. Il s'agit d'un texte fondateur pour l'ensemble du secteur, qui fixe **huit principes** qui devront s'appliquer aux actions de **soutien à la parentalité**. Elle pose également les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accompagnement des familles tout en respectant leur diversité. L'élaboration de ce document est le fruit d'une **concertation avec des experts du soutien à la parentalité, des fédérations représentant les acteurs du soutien à la parentalité et avec le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA)**.

Les services aux familles sont désormais le second levier d'action des politiques familiales, distinct et complémentaire des aides financières. Ils se composent de deux piliers :

- Les modes d'accueil des jeunes enfants
- Le soutien à la parentalité.

Le soutien à la parentalité devient ainsi une **politique publique à part entière** qui constitue un investissement social permettant d'améliorer le présent des familles mais aussi de les accompagner pour **mieux prévenir les difficultés auxquelles elles pourraient être confrontées**. Les services de soutien à la parentalité sont définis comme « toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

Une charte nationale de soutien à la parentalité, prise par arrêté du ministre chargé de la famille, établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité ».[Article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.]





CHARTRE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

8 grands principes pour accompagner les parents

1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

2. > S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

8. > Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité **que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.**

Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

Au fil des ans, la place de l'enfant... on a commencé par une partie histoire de bébé et donc bouclons la boucle avec l'histoire de la famille.

“ Un enfant qu'est-ce donc ? Un morceau d'amour égaré, un miroir, une victime, un signe du temps en marche. ”
(F. Bossus)

Aujourd'hui la société attribue à l'enfant une double nature : il est un individu à part entière avec des droits et des devoirs mais il est aussi un être fragile et vulnérable que l'adulte doit protéger.

Avant 380 av. JC (avant que le christianisme ne devienne la religion d'état) = le nouveau-né est considéré comme un don de la Terre-mère. Il vient alors soit remplacer un ancêtre disparu soit réparer la lignée familiale en lui assurant une succession.

Sous l'Antiquité : « Enfant », vient du latin « infans » (in, privatif, et fari, parler). Chez les Romains l'enfant est « celui qui ne parle pas », il est une sorte de « non citoyen ». L'éducation se limite au dressage puisque les enfants sont considérés comme dénués de logique et d'intelligence. Les adultes ont alors la responsabilité de remplir cet esprit vide et de le commander.

Au Moyen-Age : L'enfant est autant l'aboutissement du mariage chrétien que l'assurance de la pérennité de la famille. La mortalité infantile étant très fréquente, et la contraception inexistante une famille n'est réellement désignée comme telle que si les enfants pullulent. Mais ceux-ci n'ont aucune place particulière si ce n'est celle d'un objet/outil pour le monde du travail dans lequel ils rentrent dès qu'ils sont autonomes. Les adultes considèrent se sacrifier pour eux, agir pour leur bien, les enfants leur doivent en retour une totale soumission. Ce portrait de l'enfance semble froid, il n'en demeure pas moins qu'il ait pu exister des enfants réellement aimés malgré les risques de mortalité précoce et alors la difficulté de l'attachement.

16^e siècle : 2 conceptions de l'enfant s'affrontent : Il y a celle de « l'enfant péché », empli d'instincts mauvais dont on doit se méfier car du porteur péché originel. L'éducation est conçue comme un dressage, elle est autoritariste et coerci-

tive et ce afin de remettre son esprit corrompu dans le droit chemin. Puis il y a celle de « l'enfant Jésus » dans laquelle l'enfant de par sa proximité avec les origines serait un intermédiaire entre Dieu et les hommes. Les mesures éducationnelles ici tendent vers la préservation de l'innocence enfantine.

“ Dieu, qui connaît le mieux les capacités des hommes, cache ses mystères aux sages et aux prudents de ce monde, et les révèle aux petits enfants ”
(Issac Newton)

17^e siècle : On assiste aux prémices de l'individuation de l'enfant. D'une part grâce à la dévotion grandissante envers l'enfant Jésus (de plus en plus représenté à travers l'art) mais aussi parce que les femmes demandent à être accompagnées par des accoucheurs savants. Elles ne veulent plus mourir en couche, la vie de l'enfant devient de plus en plus importante, il convient de la préserver afin d'éviter le dépeuplement, et de limiter la mortalité infantile.

18^e siècle : Une nouvelle conception de la famille apparaît avec la révolution industrielle qui est centrée sur le foyer. D'ailleurs dans les familles bourgeoises, le nourrisson tient alors une place centrale et le regard porté sur l'enfant se modifie lentement. Cela dit il reste une main d'œuvre docile et exploitable, ainsi qu'une source de revenus supplémentaires notamment dans les classes ouvrières (mines, forges, fabriques, 15h/jour !)

Pourtant, un écrit devenant vite populaire (malgré la censure) vient remettre sérieusement en question la place de l'enfant dans la société et plus particulièrement la façon dont l'adulte l'éduque.

“ L'enfance a des manières de voir, de penser, de sentir qui lui sont propres : rien n'est moins sensé que d'y vouloir substituer les nôtres. Laissez murir l'enfance dans les enfants. ”

Citation de **Jean-Jacques ROUSSEAU** dans son *L'Emile ou de l'éducation* (1762). Il s'agit d'un traité d'éducation sur l'art de former les hommes, l'auteur comptant sur les enfants pour fonder la société nouvelle. Il convient alors dit-il de laisser s'épanouir la nature de l'enfant et de l'aider à grandir selon ses dons, ses goûts et sa personnalité (bannissement de l'éducation coercitive)

19^e siècle : De plus en plus d'écrits et d'initiatives sont consacrés à la survie de l'enfant (+ progrès médical avec la découverte de l'asepsie/l'antisepsie); ce qui dénote d'une prise de conscience de la valeur de l'enfance (amélioration des conditions d'accouchement, asiles-dortoir pour femmes enceintes, lutte contre l'infanticide, surveillance des nourrices, répression pénale des sévices sexuels sur l'enfant...). La notion de droit à la survie et au secours émerge, puis la notion de droit de se développer normalement dans des conditions raisonnables. Un appareil juridique, qui accorde peu à peu un statut à l'enfant se met en place, la protection de l'enfance étant assurée essentiellement par l'Etat. Celui-ci prend aussi en charge les orphelins, les délinquants et les enfants dit « anormaux ». Des institutions sociales sont également créées (ancêtres de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse).

20^e siècle : La convergence de plusieurs facteurs explique l'évolution de la place de l'enfant jusqu'à nos jours : développement d'un cadre législatif, baisse de la mortalité infantile et progrès médicaux, baisse de la natalité, augmentation du nombre de femmes qui travaillent et ainsi accroissement des gardes à l'extérieur du domicile et de la scolarisation des jeunes enfants, augmentation des familles monoparentales ou recomposées, et « vulgarisation » de la psychologie qui permet à un large public de connaître les données de recherche.

Il en résulte une modification des représentations et perceptions relatives à l'enfance, et ainsi des pratiques. Aujourd'hui l'enfant est considéré comme une personne à part entière avec sa personnalité, ses compétences, son point de vue cognitif et social.

1924 : Déclaration internationale des droits de l'enfant adoptée par la Société des Nations.

1989 : Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'O.N.U.

*Enfant individu ? Enfant roi ? Enfant consommateur ?
Enfant influençable ? Parole de l'enfant, vulnérabilité ?
Enfant performant, autonome ?*



Enfance : Période intermédiaire
de la vie humaine entre l'idiotie de la prime
enfance et la folie de la jeunesse, deux stades au-dessus
de la faute originelle et trois stades en-dessous
des remords de la vieillesse.

(Ambrose Bierce)



La compote à l'orange et à la carotte

Ingédients pour 4 personnes

- 4 pommes,
- 2 carottes,
- 2 oranges,
- le jus d'un citron



Préparation 10 mn et cuisson 20 mn

1. Epluchez et coupez en morceaux réguliers les pommes et les carottes
2. Les placez dans une casserole avec un fond d'eau et le jus de citron
3. Faire chauffer le tout 20 mn environ
4. Presser le jus des oranges
5. Une fois les pommes et les carottes cuites, mixez-les et ajoutez le jus des oranges. Mixez de nouveau.
6. Laissez refroidir la compote ainsi obtenue à température ambiante.
7. Servez bien frais

Le petit jardinier

Voici mon petit jardin !
(montrer la paume de sa main)
J'y ai semé des graines.
(tapoter la paume du bout des
doigts de l'autre main)
Je les recouvre de terre noire.
(fermer la main)
Voici la bonne et douce pluie !
(tapoter la dos de la main fermée
avec les doigts de l'autre main)
Le soleil brille dans le ciel !
(faire un large geste de la main
libre)
Et voici une, deux, trois, quatre,
cinq petites fleurs...
(déplier les doigts l'un après
l'autre)

Automne

Il pleut des feuilles jaunes
(Laisser tomber les mains)
Il pleut des feuilles rouges
L'été va s'endormir
(Les deux mains contre la joue)
Et l'hiver va venir
(Promener les doigts sur le dos de la
main)
Sur la pointe de ses souliers gelés.

Nous avons tous un nom

Nous avons tous un nom, deux yeux, un nez
Mais dites vite votre nom, qu'on puisse
continuer la chanson
Je m'appelle...
Nous avons tous un nom, deux yeux, un nez
Mais dites vite votre nom qu'on puisse
continuer la chanson
Je m'appelle...





calendrier

NOVEMBRE 2022

Retrouvez le programme sur le site de la Communauté
d'agglomération Royan Atlantique :

www.agglo-royan.fr

l.ciglar@agglo-royan.fr / 05 46 38 33 26

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
	1 FÉRIÉ	2 Bocaux magiques Baguettes de fée et chapeau de magicien Au relais à partir de 9h30	3 Bocaux magiques Baguettes de fée et chapeau de magicien Au relais à partir de 9h30	4 Bocaux magiques Baguettes de fée et chapeau de magicien Au relais à partir de 9h30
7 Bocaux magiques Baguettes de fée et chapeau de magicien Au relais à partir de 9h30	8 Calendrier de l'avent Au relais à partir de 9h30 Réunion prépa Noël à 20h au relais	9 Répet chants de Noël Au relais à 10h00	10 Sortie poussette Chay - Foncillon RDV à 09h30 Parking du Chay	11 FÉRIÉ
14 Calendrier de l'avent Au relais à partir de 9h30	15 Calendrier de l'avent Au relais à partir de 9h30	16 Répet chants de Noël Au relais à 10h00	17 Calendrier de l'avent Au relais à partir de 9h30	18 Répet chants de Noël Au relais à 10h00
21 Finitions en histoires Au relais à partir de 9h30	22 happy muffins Gpe 1 à 9h30 Gpe 2 à 10h15	23 Bricolage Noël Au relais à 9h30	24 happy muffins Gpe 1 à 9h30 Gpe 2 à 10h15	25 Bébés sportifs Au Dojo à 10h00
28 Bricolage Noël Au relais à 9h30	29 Jeu de piste SPECTACLE à la recherche de Noël À Vaux aire de jeux RDV 10h00	30 Bricolage Noël Au relais à 9h30	Bocaux magiques : petits pots + peinture phosphorescente + pail-lettes : <i>Amener un ou des petit(s) pot(s) en verre par enfant</i> Baguette de fée : baguette + étoiles + ruban + paillettes Chapeau magicien : feuille noire + étoiles + gommettes	